

Retraites : mettre en échec la régression

Cinq questions à Catherine Mills

Economie et Politique : Le gouvernement entend réformer la retraite avant le mois de juin. Quelle est sa méthode, quelle est la continuité avec le gouvernement précédent qui avait pris des initiatives et quelles sont ses inflexions sur ce sujet ?

Catherine Mills : Je constate d'abord qu'alors que ce dossier devrait revenir au ministre Fillon, puisque la retraite est liée aux problèmes du travail et de l'entreprise, le premier ministre déclare prendre en charge cette question. Puis c'est le président de la République lui-même qui monte au créneau. Est-ce pour calmer le jeu ? Ou pour manœuvrer sur un sujet particulièrement sensible ?

Or, malgré des propos qui se veulent rassurants, on relève une forte convergence en matière de retraite entre le gouvernement et le MEDEF.

• **Quelle est la philosophie du MEDEF en matière de retraite ?**

Il faut être très attentif sur les initiatives de l'organisation patronale qui est très active sur ce sujet : ainsi la réforme des retraites complémentaires par répartition a été un des chantiers de la refondation sociale.

Dans la « nouvelle architecture de la Sécurité sociale » présentée fin 2001, début 2002 par le MEDEF, notamment par Denis Kessler alors n° 2 de l'organisation patronale,

on affirme notamment que l'on devrait se préparer à un « hiver démographique » sans précédent. Le financement des retraites ne pourrait plus être assuré. Cela l'amène à promouvoir les solutions suivantes :

- augmentation de la durée de cotisations requise pour pouvoir accéder à la retraite à taux plein à 45 années,
- réduction des retraites publiques obligatoires de base et complémentaire,
- recours aux fonds de pension privés pour compenser la baisse organisée des retraites publiques,
- fusion des régimes complémentaires par répartition et du régime de base afin de faire pression pour réduire les pensions versées.

Selon le MEDEF, il ne peut être question d'augmenter les cotisations sociales et cela, au nom des salariés qui selon lui refusent de payer plus pour les retraités. Il considère donc que le niveau de cotisation maximum est atteint, qu'il s'agirait impérativement de le réduire et qu'il faudrait maintenant freiner ou baisser les pensions. Ce qui contraindrait alors à recourir aux fonds de pension privés.

Éléments de continuité et innovations du gouvernement Raffarin par rapport au précédent gouvernement

On peut d'abord relever que l'accusation du premier ministre actuel selon laquelle le gouvernement Jospin n'aurait rien fait sur la retraite est fautive et je dirais même le premier ministre actuel, Jean Pierre Raffarin, s'appuie sur la démarche antérieure pour continuer et aller plus loin.

La responsabilité du gouvernement Jospin en matière de réforme des retraites

On peut faire remarquer que le gouvernement Jospin n'a pas voulu sortir de la réforme Balladur-Veil qui a organisé une baisse dramatique du pouvoir d'achat des retraites relativement à l'évolution des salaires, et ceci va monter en puissance.

Il a aussi créé le **Fonds de réserve public** drainant des fonds, qui auraient dû aller à la retraite par répartition, vers les marchés financiers. Faisant dépendre ainsi les retraites de la Bourse. Avec le fonds de réserve on a introduit le ver dans le fruit.

Par ailleurs, on peut souligner que les fonds qui doivent être mobilisés dans le cadre de ce fonds de réserve correspondent à 10 % du produit intérieur brut d'une année, ce qui, utilisé autrement, pourrait permettre d'améliorer le système par répartition.

En fait, il y a une convergence sur le dogme de l'épargne des pensées libérales et social-libérales, toutes les deux



aboutissant à favoriser la capitalisation au détriment des salaires, de l'emploi, de la consommation et de la croissance.

Le gouvernement Jospin a également été à l'initiative de deux rapports sur la réforme de la retraite qui ont reflété les contradictions dans les approches.

Le rapport Charpin qui aggravait la baisse du pouvoir d'achat des retraités, proposait d'accroître la durée des cotisations à quarante-deux ans et demi, comme seule solution face à un avenir des retraites présenté comme dramatique et infinançable.

Le rapport Teulade, au contraire, considérait le système de répartition comme un système viable face à la pression des chantres des fonds de pension privés. Il émettait un certain nombre de propositions.

A la suite des recommandations du rapport Teulade, le gouvernement Jospin a mis en place le Conseil d'orientation des retraites (COR). Celui-ci a conclu dans ses travaux qu'il était possible de sauver la retraite par répartition, notamment en ouvrant de nouvelles pistes (démographique, économique avec des recherches sur l'élévation des taux d'emploi et d'activité...) pour assurer son financement. Mais je constate cependant que le candidat Jospin ne s'est pas appuyé sur ces travaux pour avancer des arguments de progrès sur cette question dans le cadre de la campagne présidentielle. Je pense que cela s'explique par le fait qu'au Sommet européen de Barcelone en avril 2002, il s'était engagé dans une voie différente en signant avec le président Chirac un texte qui propose l'augmentation de la durée de cotisation de 5 à 6 ans et s'engage explicitement dans la promotion de fonds de pension privés.

Le gouvernement Raffarin et la retraite

Le gouvernement Raffarin, de son côté, fait comme s'il n'existait pas de rapport du COR. Tout en affirmant en parole sa volonté de maintenir l'âge du départ à la retraite à soixante ans et le système par répartition, dans les actes il avance trois dimensions pour agir :

- l'allongement de la durée de cotisation pour le régime général de 40 à 43 ans (le Medef propose 45 ans), mais par contre il n'y aurait aucune possibilité d'accroître le niveau des cotisations car les entreprises seraient surchargées. Les cotisations sociales sont considérées dans cette conception libérale comme un boulet pour l'emploi (elles augmenteraient le coût du travail) et seraient responsables du chômage. Elles dégraderaient la compétitivité des entreprises et la croissance.

- réduire les taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre le niveau de la retraite versée et celui du salaire de référence.

- porter à 40 années la durée de cotisation des salariés du secteur public, en rapprochant les retraites du secteur public et celles du secteur privé.

Enfin, il considère comme inéluctable la nécessité de baisser la part de la retraite socialisée pour aller vers une conception beaucoup plus individualisée. Et cela au nom de l'équité où chacun devrait recevoir l'équivalent de ce qu'il a individuellement contribué à financer. C'est donc le contraire de la mutualisation et de la socialisation qui sont à la base de notre système de retraite. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'élaborent de nombreuses réformes des retraites à travers l'Europe (cf. réformes en Italie, en Suède, etc.). Cela relèverait de la « rationalité économique

de chaque individu », une théorie néo-classique où chacun voudrait minimiser ses coûts et maximiser ses avantages. Ainsi, chacun préparerait sa retraite à partir d'une épargne individuelle qui serait collectée par des organismes tels que des assurances ou des fonds de pension. C'est ce que Jacques Chirac vise avec l'idée d'une épargne individuelle afin d'éviter de parler de fonds de pension. En fait, on évite de prononcer le terme de fonds de pension après les effondrements boursiers et les graves crises que traversent ces fonds, notamment en Angleterre, aux Etats-Unis, etc.

Trois solutions sont préconisées, augmentation de la durée de cotisation, diminution des taux de remplacement. Enfin, au nom de la baisse du rapport des actifs aux retraités, sous la pression du dogme de la baisse des prélèvements obligatoires, il n'y aurait pas d'autre alternative que la mise en place d'épargne individualisée pour compléter la retraite par répartition.

Il s'agit, en fait, de pomper l'épargne des salariés, de pomper les cotisations qui auraient pu aller au financement de la retraite par répartition.

C'est dans ce cadre-là que l'on entend réformer tous les régimes, qu'il s'agisse du régime général, des régimes de retraite de la fonction publique ou ceux des régimes spéciaux, notamment des entreprises publiques. Cela concerne l'ensemble des régimes de base comme les régimes complémentaires obligatoires. En fait, c'est la cotisation à partir des ressources créées dans l'entreprise qui est dans le collimateur. Le type de réformes préconisées par la droite nourrit les thèmes de la guerre entre les générations et entre les salariés des secteurs publics et privés. En fait il s'agit de favoriser l'individu contre le social. Au nom de la critique contre les « privilégiés » et contre les corporations, on favorise l'individualisme et l'égoïsme au détriment de la solidarité, principe fondamental de notre système de protection sociale.

E. et P. : En votant non au référendum, les salariés d'EDF-GDF sont-ils des conservateurs ? Sont-ils des privilégiés et refusent-ils de partager ?

C.M. : En ce qui me concerne, je considère qu'il convient d'abord de souligner tout l'intérêt pour la démocratie de l'organisation de ce référendum. Le vote des salariés d'EDF est utile pour tous les salariés du public et du privé et pour l'avenir des retraites de tous. Ils ont voté principalement contre les projets du gouvernement qui voulait utiliser l'accord EDF comme un test, un premier pas vers une réforme plus fondamentale qui concernait non seulement l'entreprise publique, mais l'ensemble des retraites.

Le gouvernement présentait cet accord comme une première étape d'un plan régressif plus vaste.

Les salariés d'EDF ont compris qu'au-delà de leur régime, c'était l'ensemble des retraites qui étaient visées. C'était un test contre l'ensemble des plans de la droite, une invitation à l'ensemble des salariés à monter les résistances contre les projets de la droite..

Les salariés d'EDF voulaient-ils garder leurs « privilèges » et refuser de partager ? En fait ce que refusent les salariés d'EDF, c'est la crainte d'une grave dégradation du pouvoir d'achat des retraites comme dans le secteur privé, celle-ci est liée à la réforme Balladur-Veil de

1993 et a conduit à une dégradation plus rapide des retraites du privé que celles du secteur public.

A mon sens, les salariés d'EDF ont été porteurs de l'idée d'un autre type de partage, non pas vers le bas mais au contraire visant une amélioration de la situation de tous.

La défense des 37 années et demie de cotisation ne correspond-elle pas en fait aussi à la réalité dans le secteur privé où les salariés, en raison de leur éjection précoce de l'activité dès 55 ans, ne cotisent guère plus ?

L'âge du départ effectif à la retraite est finalement plus proche que le laissent entendre les différences de durée de cotisation.

Les inquiétudes des salariés d'EDF concernaient fondamentalement le danger visant à faire converger les retraites du public et du privé avec des risques de régression. Il ne s'agit pas cependant de nier les graves problèmes existants et à venir dans les régimes de retraites du secteur public. Cela concerne notamment la tendance au non remplacement des salariés du public qui partent en retraite ou leur remplacement par des salariés avec des salaires inférieurs ou encore la tendance à recourir à des salariés sous statut privé et mal rémunérés ou au statut précaire, dans le secteur public. Tout cela réduit la base de cotisations des régimes du secteur public.

Par ailleurs, les salariés d'EDF, en votant non à l'accord, s'opposaient ainsi aux menaces sur leur statut et sur celui de l'entreprise, évoquées, notamment par les promoteurs patronaux et gouvernementaux de la réforme à l'EDF. Les salariés ont donc vu dans cet accord un danger pour leurs garanties statutaires avec, notamment, la volonté du gouvernement de privatiser EDF. En outre, ils se sont inquiétés des risques de révision à la baisse de leurs retraites en relation avec l'introduction d'une clause de révision de l'accord en fonction de la conjoncture, la situation financière et l'évolution du régime général des travailleurs salariés.

Il était aussi prévu, dans l'accord, une augmentation de 4 points de la cotisation alors qu'un débat sur d'autres pistes de refonte du financement me semble incontournable.

Enfin il était également envisagé d'examiner des formules de capitalisation. Dans le contexte actuel, les inquiétudes des salariés d'EDF sont à mettre en relation avec l'ensemble des projets gouvernementaux qui ne manquent pas de susciter de fortes craintes et appellent des résistances et des propositions alternatives.

E. et P. : Le gouvernement est aussi confronté à la situation dans la fonction publique qui a un impact très lourd sur le dossier des retraites. Quels sont les enjeux et les alternatives ?

C.M. : Dans la fonction publique le problème démographique va s'accroître. Ainsi dans l'enseignement de nombreux recrutements ont été réalisés dans les années 1960-70 pour répondre aux pics de natalité élevés jusqu'en 1964.

De nombreux enseignants vont prendre leur retraite entre 2005 et 2010 et se pose le problème du renouvellement des générations, du financement des retraites, de la création d'emplois en quantité et en qualité, ainsi que celle de la formation des nouveaux enseignants. Or, on organise une baisse de l'emploi dans le secteur public avec le non remplacement des départs en retraite, la sup-



pression de postes, qui conduisent à une baisse des cotisations salariales retraite. Tandis que l'on fait pression sur le budget pour réduire les dépenses de l'Etat au titre du financement des retraites des fonctionnaires. Tout cela conduit à l'organisation de l'insuffisance des cotisations tout en incitant au recours à des plans de retraites individuelles complémentaires pour les fonctionnaires en introduisant la capitalisation et le privé.

Par ailleurs toute une campagne est organisée à propos de la compensation inter-régimes accréditant l'idée que les déficits des régimes publics seraient à la charge des régimes privés. Il s'agit d'un mensonge, en réalité les régimes publics ont reçu dans les dernières années 3, 4 milliards d'euros au titre de la compensation tandis qu'ils ont versé 15,5 milliards d'euros.

E. et P. : Le financement des retraites ne pose-t-il pas la question d'une sécurisation de l'emploi et de la formation pour renforcer les bases des cotisations des régimes de retraite, pour conforter la solidarité intergénérationnelle ?

CM : Il y a besoin de sécuriser la situation des actifs comme des retraités en branchant la sécurisation des retraites sur celle de l'activité en emploi et en formation.

Il existe un lien entre la précarité, la mobilité régressive, le chômage, les bas salaires, l'inactivité, le renoncement à l'activité de nombreux RMistes et la retraite. Car cette instabilité des trajectoires et des revenus ne favorise pas le prélèvement de cotisations stables, pérennes. Tout cela engendre une pression au détriment des retraités d'aujourd'hui et des retraités de demain.

On voit bien que le problème de la retraite c'est son financement en liaison avec l'emploi qui constitue la variable déterminante de l'avenir des retraites. Bien évidemment, il y a un problème démographique avec une augmentation de 80 % du rapport retraités sur actifs d'ici 2040. La question de l'emploi est plus cruciale encore parce que le nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités, est centrale. L'essentiel c'est le nombre d'emplois en quantité et en qualité qui sont la source du finan-

cement des retraites. Financer les retraites de demain pose le besoin d'une politique familiale dynamique, la nécessité d'une formation initiale et d'une formation continue, l'urgence de la création d'emplois en quantité et en qualité. L'augmentation du taux d'activité notamment pour les femmes, les jeunes ou les salariés de plus de cinquante ans, ce qui remet en cause le type de gestion actuel des ressources humaines dans les entreprises, serait plus efficace que l'augmentation de la durée de cotisation des salariés. La question du type de croissance de la production, des salaires, de l'emploi, de la productivité est également cruciale. On voit donc à quel point la sécurisation de l'emploi et de la formation est au cœur du financement de la sécurité des retraites. En fait pour financer la retraite il faudrait mieux promouvoir la formation tout au long de la vie, avec des financements mutualisés débouchant sur des emplois qualifiés et bien rémunérés plutôt que l'épargne et la capitalisation qui cannibalisent la croissance réelle, l'emploi et le financement de la retraite par répartition. Il s'agirait donc de favoriser un autre type de croissance à partir des capacités humaines plutôt que la croissance financière et le freinage des dépenses publiques et sociales source de blocage de la croissance réelle et de l'emploi et donc du financement de la retraite par répartition.

E. et P. : Il y a un débat sur une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales : quelles propositions alternatives ?

C.M. : La question du calcul de la cotisation sociale patronale en vue de la rendre plus efficace pour faire rentrer de nouvelles cotisations est posée. Le MEDEF, la droite et d'autres encore considèrent les cotisations comme un poids à réduire.

La responsabilité des forces de progrès et révolutionnaires est de construire une alternative. Il s'agirait de promouvoir un système plus efficace pour financer les retraites fondé sur la croissance, sur l'emploi, le développement des salaires et de la formation.

Certains proposent d'élargir la base des cotisations assise aujourd'hui sur les salaires, à toute la valeur ajou-

tée. Ils s'appuient sur l'argument que la base salaire, qui constitue d'ailleurs une partie de la valeur ajoutée, serait trop étroite ce qui s'explique largement par les politiques de déflation salariale qui ont réduit la part des salaires dans la valeur ajoutée (VA) de 10 points depuis 1983. Le second argument est celui d'un rééquilibrage entre les industries à forte main-d'œuvre et les industries plus capitalistiques dans le financement de la retraite, les premières supportant l'essentiel du poids des cotisations. Cependant en lâchant complètement la base salaire dans le calcul des cotisations il y a le risque que l'on considère que la cotisation ne soit plus de la responsabilité des salariés et donc qu'on remette davantage en cause la gestion par les salariés eux mêmes des caisses de sécurité sociale. D'autre part cela peut conduire à de nouvelles pressions sur les salaires.

Il y a aussi un risque de confusion avec la TVA, conduisant à favoriser une fiscalisation du financement de la retraite, à s'éloigner des interventions des salariés eux mêmes sur cette question cruciale du financement des retraites.

Cette proposition n'aborde pas les exigences de luttes des salariés sur des transformations des gestions des entreprises. Cela pourrait inciter à accroître la valeur ajoutée mais sans aborder la question de la manière dont on crée et dont on répartit la valeur de celle-ci. On ne dit rien du développement des hommes, des salaires, et de la formation, des fonds sociaux pour la protection sociale (de ce que Paul Boccarda a appelé la valeur ajoutée disponible pour les salariés et les populations).

Par ailleurs la valeur ajoutée est un élément « fraudable ». Ainsi on peut la réduire avec les amortissements accélérés, les prix de transfert avec les filiales étrangères...

De plus la valeur ajoutée est un élément bien moins stable que les salaires et pourrait ainsi rendre beaucoup plus précaire et imprévisible les rentrées de cotisations.

C'est pourquoi, il faut, me semble-t-il, maintenir une base salaires dans le calcul des cotisations sociales patronales. Mais il convient pour corriger les limites de l'assiette actuelle de moduler le taux des cotisations patronales en fonction du rapport entre les salaires et la valeur ajoutée globale (en intégrant dans la valeur ajoutée les produits financiers des entreprises). Cela permettrait de diminuer le taux de cotisation pour les entreprises qui développent les salaires, la formation et l'emploi, ce qui serait source d'une masse de cotisations plus élevées en fonction d'un rapport dépenses de salaires et de formation sur la valeur ajoutée globale. Inversement les entreprises qui font des économies sur les salaires et la formation et licencient tout en accroissant leurs placements financiers, verraient leur taux de cotisation relevé.

Dans son dernier ouvrage (1), Paul Boccarda a proposé de moduler les taux de cotisations patronales en fonction du rapport entre les dépenses de salaires et de formation et la valeur ajoutée globale. Il y a en effet urgence à élargir le financement de la protection sociale, à la brancher sur l'emploi efficace et la croissance, en tenant compte de la nécessité cruciale d'accroître les dépenses de formation. n

1. Paul Boccarda, *Une sécurité d'emploi ou de formation. Pour une construction révolutionnaire de dépassement contre le chômage*, p. 299, Le Temps des cerises, 2002.

